



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ÉCHECS DU CALVADOS

Siège social : 390 chemin du Chalet 14600 Pennedepie

Téléphone : 06 14 84 56 07

Courriel : contact@echecs-calvados.fr

Site internet : <https://echecs-calvados.fr>

Compte-rendu de la réunion du comité directeur du 6 avril 2023

Début de séance à 19h30

Membres présents : Melvyn Decaen, Aurélien Ollagnier

Membres excusés : Éliane Clérisse, Bruno Tournabien

Membres absents : Antoine Canonne, Arnaud Hadida

PRÉAMBULE

Melvyn Decaen, président du CDE14, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue. Cette réunion du comité directeur se déroule en visioconférence.

Il informe que le CDE14 a profité de la commande groupée proposée par la FFE pour acheter 45 pendules neuves DGT 2500, à un prix négocié de 36,50 euros l'unité (prix réel d'environ 80 euros l'unité), pour un total de 1 642,50 euros. Après réception, ces pendules seront étiquetées aux couleurs du CDE14 et disponibles dès la saison 2023-2024.

L'objectif principal de la réunion est de définir le calendrier des compétitions départementales pour la saison 2023-2024 afin de lancer les appels à candidatures pour l'organisation de ces compétitions.

1. FONCTIONNEMENT

1.1. Approbation du compte-rendu de la réunion du comité directeur du 24 septembre 2022

Une brève relecture du compte-rendu est effectuée par le président du CDE14.

Aucune remarque n'est faite sur le compte-rendu proposé.

Vote 1 – Il est proposé d'approuver le compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2022.

Pour : 2

Contre : 0

Abstention : 0

1.2. Point financier

Melvyn Decaen présente le compte de résultat intermédiaire de l'exercice 2022-2023, arrêté au 31 mars 2023, ainsi qu'un budget prévisionnel mis à jour.

Il remarque notamment que le montant des cotisations du CDE14 au 31 mars 2023 dépasse celui obtenu à la fin de la saison 2021-2022. Cette augmentation des ressources financières du CDE14 s'accompagne également d'une légère augmentation du nombre de licences par rapport à la fin de la saison 2021-2022. Cette croissance est également constatée à l'échelle nationale.



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ÉCHECS DU CALVADOS

Siège social : 390 chemin du Chalet 14600 Pennedepie

Téléphone : 06 14 84 56 07

Courriel : contact@echecs-calvados.fr

Site internet : <https://echecs-calvados.fr>

Par conséquent, la saison 2022-2023 bat son plein et la situation prévisionnelle de l'exercice est bonne.

2. COMPÉTITIONS

2.1. Modification des règlements des compétitions départementales

2.1.1. Championnat du Calvados

Le comité directeur engage une réflexion sur la conservation ou la modification du format du championnat du Calvados, organisé actuellement sur deux jours en cinq rondes. Il s'interroge notamment sur l'ajout d'une sixième ronde, en pesant les avantages et les inconvénients. Cet ajout permettrait d'accueillir plus de joueurs et de joueuses mais aussi de demander une subvention à la Ligue de Normandie pour un tournoi à cadence lente de six rondes ou plus. En contrepartie, la durée du championnat serait allongée avec deux journées à triple ronde.

Après discussion, le comité directeur choisit plutôt de conserver le format actuel sur deux jours en cinq rondes.

Vote 2 – Il est proposé de conserver en l'état le règlement du championnat du Calvados.

Pour : 2

Contre : 0

Abstention : 0

2.1.2. Championnats du Calvados jeunes

Il est proposé de modifier comme suit l'article 3.2. Règles du jeu, en conformité avec les modifications apportées par la FIDE qui ont engendré une nouvelle numérotation :

« Les règles du jeu sont celles de la Fédération internationale des échecs (FIDE) en vigueur aux dates des championnats, avec application de l'article ~~A.4~~ **A.5** de l'annexe des échecs rapides pour les catégories U8 et U10. »

Vote 3 – Il est proposé d'adopter la modification du règlement des championnats du Calvados jeunes.

Pour : 2

Contre : 0

Abstention : 0

2.1.3. Championnats du Calvados scolaires

Le comité directeur débat sur la suppression des trois zones géographiques des championnats du Calvados scolaires, définies actuellement selon les arrondissements administratifs du Calvados, au profit d'une zone unique sur l'ensemble du département. La faible participation aux championnats cette saison et la difficulté à trouver une ville organisatrice pour chaque zone sont à l'origine de cette proposition.



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ÉCHECS DU CALVADOS

Siège social : 390 chemin du Chalet 14600 Pennedepie

Téléphone : 06 14 84 56 07

Courriel : contact@echecs-calvados.fr

Site internet : <https://echecs-calvados.fr>

Il est donc proposé de modifier comme suit l'article 3.2. Déroulement :

« Les championnats se déroulent en trois manifestations individuelles définies géographiquement selon les arrondissements administratifs du Calvados :

• ~~arrondissements de Bayeux et de Vire~~ : établissements scolaires des arrondissements de Bayeux et de Vire ;

• ~~arrondissement de Caen~~ : établissements scolaires de l'arrondissement de Caen ;

• ~~arrondissement de Lisieux~~ : établissements scolaires de l'arrondissement de Lisieux.

Pour chaque manifestation, un tournoi par catégorie d'établissement scolaire est obligatoirement mis en place.

Les championnats se déroulent en deux manifestations individuelles définies comme suit :

• **championnat des écoles : écoles maternelles, élémentaires et primaires du Calvados ;**

• **championnat des collèges : collèges du Calvados. »**

Vote 4 – Il est proposé d'adopter cette modification du règlement des championnats du Calvados scolaires.

Pour : 2

Contre : 0

Abstention : 0

Les articles du règlement qui découlent des zones géographiques sont également modifiés comme suit :

Article 4.1. Responsable des championnats

« Pour chaque arrondissement **championnat**, le CDE14 désigne chaque saison un club responsable. **des championnats**. [...] »

Article 4.2. Programme

« Pour chaque arrondissement **championnat**, le CDE14 fixe chaque saison une date antérieure au 31 janvier **pour les championnats**, de préférence un mercredi après-midi.
[...] »

Article 5.3. Récompenses

« Les championnats décernent **pour chaque arrondissement** :

- le titre de championne du Calvados à la première école du classement des établissements ;
- le titre de champion du Calvados au premier collège du classement des établissements. »

Article 5.4.1. Places qualificatives

« **Pour chaque arrondissement**, La qualification aux championnats académiques scolaires est accordée à :
[...] »

Comme pour les championnats du Calvados jeunes, il est également proposé de modifier comme suit l'article 3.3. Règles du jeu, en conformité avec les modifications apportées par la FIDE :



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ÉCHECS DU CALVADOS

Siège social : 390 chemin du Chalet 14600 Pennedepie

Téléphone : 06 14 84 56 07

Courriel : contact@echecs-calvados.fr

Site internet : <https://echecs-calvados.fr>

« Les règles du jeu sont celles de la Fédération internationale des échecs (FIDE) en vigueur aux dates des championnats, avec application de l'article A.4 A.5 de l'annexe des échecs rapides pour les catégories U8 et U10. »

Vote 5 – Il est proposé d'adopter cette modification du règlement des championnats du Calvados scolaires.

Pour : 2

Contre : 0

Abstention : 0

2.2. Calendrier 2023-2024

Le comité directeur définit les dates des manifestations départementales de la saison 2023-2024 à partir du calendrier fédéral.

Les championnats jeunes sont prévus le samedi 21 et le dimanche 22 octobre 2023.

L'assemblée générale du CDE14 est prévue le samedi 21 octobre 2023 lors de ces championnats.

La phase départementale de la coupe Jean-Claude Loubatière est prévue le dimanche 3 décembre 2023.

Le championnat des collèges est prévu le mercredi 24 janvier 2024.

Le championnat des écoles est prévu le mercredi 31 janvier 2024.

Le championnat du Calvados est prévu le samedi 9 et le dimanche 10 mars 2024.

Vote 6 – Il est proposé d'adopter le calendrier 2023-2024 ainsi défini.

Pour : 2

Contre : 0

Abstention : 0

3. DÉVELOPPEMENT

3.1. Aide financière aux participant(e)s des championnats de France jeunes

Conformément au deuxième vote de la réunion du 24 septembre 2022, le comité directeur définit le montant de l'aide financière allouée à chaque participant(e) des championnats de France jeunes, qui se dérouleront du 23 au 30 avril 2023 à Agen. Cette aide concerne uniquement les catégories U8 à U16.

À l'issue des championnats régionaux, 10 jeunes du Calvados ont obtenu leur qualification aux championnats de France. Cependant, une joueuse a décidé de ne pas y participer, ce qui donne une délégation de neuf jeunes. Les probabilités de repêchage d'autres jeunes du Calvados sont dorénavant faibles.

Compte tenu de la bonne situation prévisionnelle de l'exercice, le CDE14 possède les ressources financières suffisantes pour rembourser intégralement les droits d'inscription à chaque jeune. Ceux-ci s'élèvent à 50 euros par jeune, soit une provision de 450 euros pour cette aide financière. Celle-ci sera reversée à chaque famille qui en fera la demande au CDE14 avant le 31 août 2023. Les clubs seront informés de cette démarche pour diffusion auprès des familles concernées.



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ÉCHECS DU CALVADOS

Siège social : 390 chemin du Chalet 14600 Pennedepie

Téléphone : 06 14 84 56 07

Courriel : contact@echecs-calvados.fr

Site internet : <https://echecs-calvados.fr>

Vote 7 – Il est proposé de verser une aide financière de 50 euros à chaque jeune des catégories U8 à U16 qui participe aux championnats de France 2023.

Pour : 2

Contre : 0

Abstention : 0

4. QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions, la séance est levée.

Fin de séance à 20h45

Le président du CDE14,

Melvyn Decaen